

Politique d'impartialité (3 mars 2021)

La qualité des prestations offertes aux organismes qui souhaitent une certification est la raison d'exister de notre société « acpo SA ». Nous souhaitons nous démarquer sur le marché de la certification en offrant un service de haute qualité à valeurs ajoutées et à des prix compétitifs.

Notre société « acpo SA » est consciente de la valeur essentielle de l'impartialité et accorde une attention particulière aux conflits d'intérêts et conflits d'intérêts potentiels. Ceux-ci peuvent causer de nombreuses difficultés dans les processus de certification d'organismes.

La commission d'impartialité d'ACPO répond à un cahier des charges spécifiques et remet, une fois par année, son rapport à notre Conseil d'Administration. Cette façon de faire assure un renforcement de l'impartialité dans les prestations proposées.

Le comité d'impartialité est Présidé par M. René Florey, représentant des consultants, Madame Sandrine Foschia représentante des clients et Monsieur Stéphane Perrottet représentant des organismes de certification et Président d'EdelCert SA.

Le comité d'impartialité s'engage à :

- ✓ fonder ses décisions sur une base totalement objective sans être influencée par les intérêts des parties prenantes ou de toute autre source externe.
- ✓ développer l'expertise technique et la compétence des équipes ACPO SA
- ✓ d'optimiser les politiques et les nouvelles technologies des prestations proposées.
- ✓ de conserver les informations obtenues ou créées en toute sécurité et de manière confidentielle et de divulguer des informations confidentielles de manière appropriée.
- ✓ d'adapter ses procédures, ses mécanismes et ses politiques en intégrant cette politique d'impartialité.
- ✓ de développer les engagements contractuels avec l'ensemble de ses intervenants qui ont l'obligation de divulguer tout conflit d'intérêts, direct ou indirect entre ses affaires personnelles.
- ✓ de poursuivre les relations basées sur la confiance avec ses clients.